



UN ÉCLAIRAGE PUBLIC EXEMPLAIRE

Permettre aux citoyens de voir la nuit en fonction de leurs besoins, aménager et organiser l'espace public, telles sont les fonctions de l'éclairage public. Dans ce domaine, le SICECO construit, renouvelle et entretient ce patrimoine. Il s'attache à mettre en œuvre les solutions les plus efficaces, en limitant au maximum les impacts négatifs sur l'environnement et les hommes.

En matière d'éclairage public, le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, exerce les activités suivantes :

- La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de tous les investissements et de tous les travaux réalisés sur les installations d'éclairage public
- La maintenance des installations précitées, comprenant notamment l'exploitation des ouvrages, l'entretien préventif, curatif et les interventions suite à des sinistres
- La gestion et la conservation de Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) issus de l'ensemble des travaux de rénovation du parc d'éclairage public (les sommes sont réinvesties dans des travaux d'éclairage public)
- Le respect des diverses obligations réglementaires : tenue à jour des données, réponses aux DT/DICT, cartographies, ...

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'éclairage général et absolu de l'ensemble des voies des collectivités territoriales n'est soumis à aucune disposition législative ou réglementaire.

Le maire, au titre de son pouvoir de police générale, est tenu d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique, ce qui comprend notamment l'éclairage des voies et des places publiques (art L 2212-2 du CGCT).

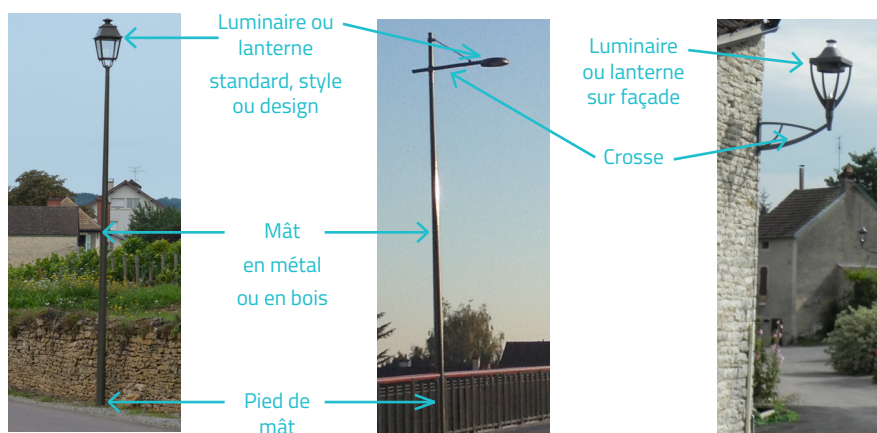
La compétence éclairage public (optionnelle au SICECO) englobe l'installation, la maintenance et le renouvellement du matériel.

Le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, gère 86 652 points lumineux de 687 adhérents.

LE PATRIMOINE ÉCLAIRAGE PUBLIC D'UNE COMMUNE

Le patrimoine éclairage public d'une commune comprend :

- **des lampadaires** composés d'un luminaire, appelé également « lanterne », installé sur un mât, sur une façade ou sur un poteau béton soutenant le réseau électrique :



- **des armoires d'éclairage public** abritant le système de comptage, le dispositif de commande permettant d'allumer ou d'éteindre automatiquement (grâce à une horloge astronomique, un interrupteur crépusculaire, ...), le système de modulation (détecteur de présence, variateur d'intensité) et la protection électrique.
- **des équipements divers** : projecteurs d'illumination ou sportifs, des balises ou des bornes lumineuses, des prises illuminations.

LES CATÉGORIES D'ÉQUIPEMENTS INCLUS DANS LA COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC

On distingue plusieurs catégories d'équipements (toutes comprises dans le transfert de compétence) :

- L'éclairage public proprement dit : voirie, parcs et jardins, autres espaces publics, ...
- La mise en valeur du patrimoine architectural ou historique
- L'éclairage des installations sportives extérieures : stade de foot, terrains de tennis, de pétanque ...
- La signalisation tricolore
- Divers équipements électriques communaux : radars pédagogiques, bornes forains, prises d'illumination, ...

LE SAVIEZ-VOUS ?

Lorsque l'adhérent transfère la compétence éclairage public, il a accès au SIG (système d'information géographique) Smartgeo. Il peut visualiser son réseau grâce à une cartographie détaillée.

LES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Sur ce patrimoine, le SICECO réalise tous les travaux :

- Les travaux neufs : création de nouveaux points lumineux, mise en lumière, mise en place de feux tricolores ou d'équipements divers (radars pédagogiques, borne forain, prise d'illumination, ...)
- Les travaux de rénovation : mise à niveau des équipements vétustes
- Les travaux suite à un sinistre (dégâts sur les installations causés par des tiers ou des intempéries)

Je souhaite réaliser des travaux d'éclairage public ? Je prends contact avec le technicien en charge de ma collectivité.

L'ENTRETIEN DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le SICECO gère l'entretien du réseau d'éclairage public grâce à des tournées de maintenance confiées à des entreprises spécialisées.

Cette maintenance consiste à effectuer toutes les opérations nécessaires au bon fonctionnement de l'éclairage public. Elle se décompose en plusieurs niveaux :

- Maintenance préventive : tournées régulières de dépannage, 2 à 5 visites par an, au choix de la commune
- Maintenance corrective : dépannage au coup par coup, sur demande, pendant les heures ouvrables (intervention sous 15 jours)
- Maintenance sécuritaire : intervention d'urgence, sur demande, en cas d'accident, 7j/7j et 24h/24h (intervention sous 3h)
- Nettoyage des luminaires : sur demande

LA GESTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

- Réglage des horaires de fonctionnement (coupure nocturne, ...)
- Réponses DT/DICT - SIG Smartgeo
- Diagnostic de l'éclairage public
- Contrôle de conformité électrique ou de stabilité mécanique
- Fourniture de l'électricité

POUR ALLER PLUS LOIN

Contrôle de stabilité des mâts : régulièrement, le SICECO lance des contrôles de stabilité des mâts d'éclairage public. Ces missions ont pour but de vérifier la qualité du travail réalisé par les entreprises ou l'instabilité prématurée des mâts. Ces tests permettent de déceler des défauts indétectables autrement.

La vérification consiste à contrôler si le système est capable de supporter les efforts de la neige ou du vent. Ainsi, cette surveillance permet d'identifier et de corriger les éventuels dangers pour les usagers du domaine public. Ces contrôles permettent de repérer des défauts mineurs comme le besoin de resserrer des vis, l'inclinaison ou des défauts plus graves comme des mâts vétustes.

Le compteur Linky : progressivement installé sur tous les raccordements électriques de Côte-d'Or, le compteur Linky est aussi posé dans les armoires d'éclairage public gérées par le SICECO.

L'installation de ce nouveau compteur communicant nécessite quelques réglages particuliers et peut avoir des conséquences inattendues pour des raisons techniques mais aussi administratives.

Les documents à consulter téléchargeables sur www.siceco.fr :

- fiche compétence
- carte entreprises maintenance
- carte secteurs techniciens
- cahier pratique - Tout savoir sur le compteur Linky et l'éclairage public